



2018-2022

Table des matières

1. Bilan accidentalité	2
2. Indicateurs environnementaux	3
2.1. Répartition communale des accidents en nombre	3
2.2.1. Selon le jour	3
2.2.2. Selon le mois	3
2.3. Répartition des accidents selon la luminosité en nombre	3
2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre	4
2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre	5
2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre	6
3. Type de conflits	6

Définitions:

Accident corporel: Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique , impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué: Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé: Victime admise dans un hôpital plus de 24 heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

CRITÈRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les accidents corporels de la circulation routière impliquant au moins un cycliste survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2018-2022.

ANALYSE

1. Bilan accidentalité

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	tués	Blessés
Situation globale	1535	220	261	2182
Accidents impliquant au moins un Cycliste	61	1	1	63
dont le cycliste est responsable présumé	26	1	1	29

Durant la période d'étude, 61 accidents corporels dont 1 mortel de la circulation routière impliquant au moins un cycliste ont été constaté, soit:

- 3,4% des accidents corporels et 0,4% des accidents mortels.

Ces 61 accidents ont induit 60 victimes cyclistes: 60 blessés dont 20 graves. Les cyclistes représentent donc 2,7% de l'ensemble des blessés.

Dans 26 accidents corporels sur 61, le cycliste était le responsable présumé de l'accident soit 42,6%.

Dans le seul accident mortel impliquant un cycliste, le conducteur responsable présumé est le cycliste et la personne décédée est un piéton.

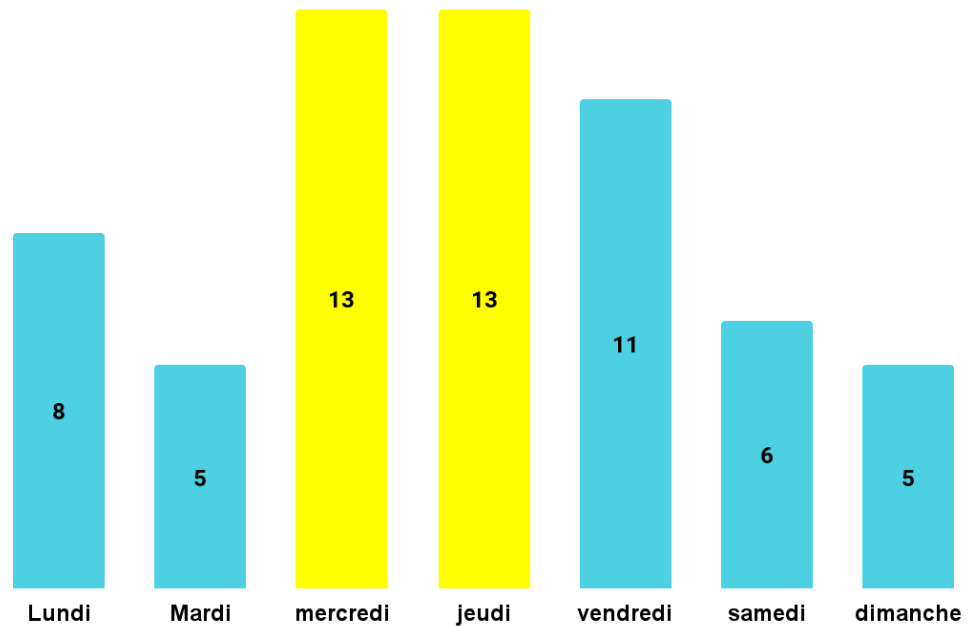
2. Indicateurs environnementaux

2.1. Répartition communale des accidents en nombre

Répartition par commune	Accidents corporels	Dont mortels	Tués	Blessés
Dumbéa	1	0	0	1
Lifou	1	1	1	1
Nouméa	57	0	0	59
Mont-Dore	1	0	0	1
Païta	1	0	0	1

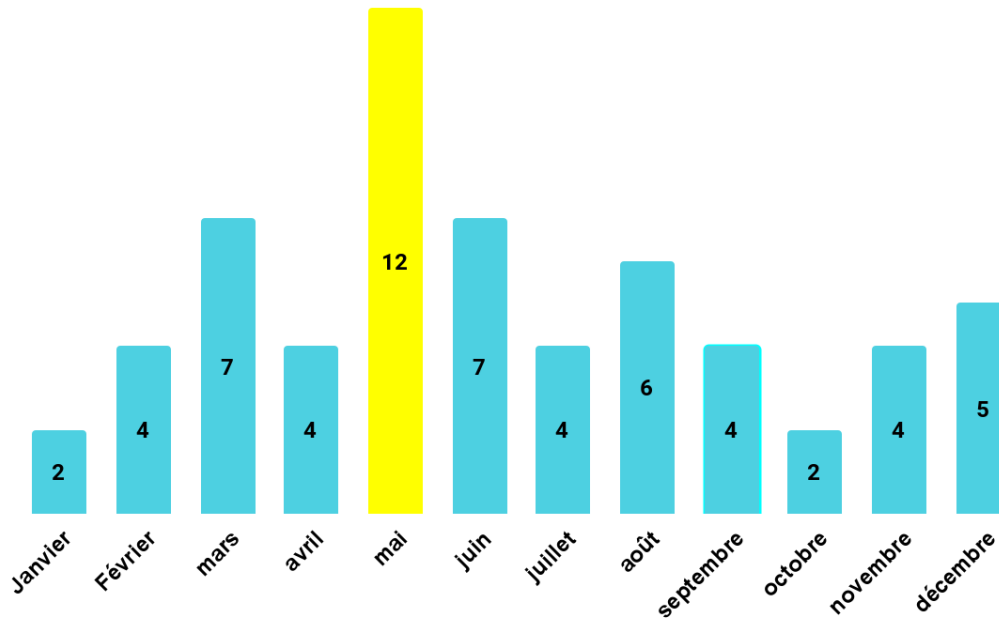
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre

2.2.1. Selon le jour



- Les accidents corporels se sont produits en milieu de semaine.

2.2.2. Selon le mois



- Les accidents corporels sont répartis sur l'ensemble de l'année avec un pic en mai.

2.3. Répartition des accidents selon la luminosité en nombre

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube et crépuscule	Nuit
Accidents corporels	41	2	18
Dont mortels		-	1

- La part des accidents corporels survenus de jour est de 67,2%.

2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents corporels	Dont mortels
Route territoriale	2	1
Route provinciale	1	0
Route communale	58	0
Total	61	1

- 95% de l'ensemble des accidents corporels sont survenus sur le réseau communal.

2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection
Accidents corporels	37	24

- Les accidents corporels surviennent à part égale en intersection et hors intersection.

2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
Accidents corporels	55	6

- La part des accidents corporels survenus en agglomération est de 90,2%.

3. Type de conflits

Type de conflits	Accidents corporels	Dont mortels
Cycle/Véhicule léger	41	-
Cycle seul	9	-
Cycle/piéton	4	1
Cycle/Cycle	4	-
Cycle/Véhicule léger/Véhicule léger	1	-
Cycle/Voiturette	1	-
Cycle/EDPM	1	-

Les accidents corporels 2018-2022 impliquant au moins un cycliste Synthèse

Ils représentent 3,4% de l'ensemble des accidents corporels et induisent 2,6% des victimes.

Ils surviennent
A Nouméa (93,4%)
en agglomération (90,2%)
sur le réseau communal (95%)
de jour (67,2%)

en milieu de semaine
sur l'ensemble de l'année avec un pic au mois de mai

Ils impliquent une collision avec un véhicule léger (67,2%)

Le cycliste est présumé responsable de l'accident dans 40% des cas.

- 95,2% des blessés sont des cyclistes
 - La moitié sont blessés graves

SOURCE INITIALE DES DONNÉES : FICHER BAAC - VERSION DU 19/12/2023

2018-2022 - TRAxY - BASE NATIONALE

**Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier
Nouvelle-Calédonie des accidents de la route**

**Observatoire de sécurité routière
Nouvelle-Calédonie
DITTT**

Site web :

<https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>

CONTACT : securite-routiere.dittt@gouv.nc